

Vie de la profession

>> Environnement

>> L'AUTEUR

Maud LAFON

Rédactrice permanente de la DV

Élimination des déchets d'activités de soins : un acte responsable

Dès lors qu'ils produisent des déchets, dits d'activités de soins, les vétérinaires sont responsables de leur élimination par le biais d'une filière adaptée et sécurisée. Par leur contagiosité potentielle, les risques traumatiques et chimiques qu'ils véhiculent, ces déchets et leur élimination s'inscrivent en effet dans une problématique de développement durable. Notre confrère Yves Content du Syndicat départemental des vétérinaires d'exercice libéral de l'Ain, a évoqué les différents cas de figure lors d'un atelier des Rencontres nationales vétérinaires, le 24 octobre, à Lille.

L'élimination des déchets d'activité de soins constitue un problème de développement durable. Notre confrère Yves Content, du Syndicat départemental des vétérinaires d'exercice libéral de l'Ain, a évoqué ce sujet lors des Rencontres nationales vétérinaires, fin octobre, à Lille, évoquant les différentes catégories de résidus d'activités de soins et leurs modalités de traitements.

Il a ainsi distingué les déchets banals ; les déchets spéciaux, à risque infectieux ou traumatique (Dasri), à risques chimiques (toxiques) ou radioactifs ; et enfin les sous-produits animaux, précisant que les cadavres n'étaient pas considérés comme des déchets.

La question est de les éliminer sans altérer la qualité de vie des concitoyens, ce qui en fait une problématique entrant pleinement dans la triple dimension du développement durable : environnementale, sociétale, économique.

Choisir une filière sécurisée

Sur un plan environnemental, l'objectif est de ne pas « polluer », dans le sens risquer de disséminer des agents infectieux ou des substances chimiques. Pour cela, notre confrère a rappelé l'obligation de choisir une filière adaptée et sécurisée jusqu'au traitement final, le plus souvent l'incinération parfois la banalisation-désinfection voire la valorisation. Il a insisté sur l'importance de la traçabilité à travers des bordereaux de suivi des déchets ou des bons de prise en charge.

Les déchets doivent nécessairement être triés par les praticiens pour séparer ceux qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères, les médicaments non utilisés, les films radiographiques, les chimiques et toxiques et les Dasri.

« Il ne faut pas pour autant céder à la problématique du psychogène car éliminer des Dasri coûte plus cher que pour des ordures ménagères », a ajouté Yves Content.

Déchets valorisables

L'élimination des déchets d'activités de soins revêt également une dimension sociétale puisqu'il faut veiller à ne pas nuire aux personnes qui vont manipuler les déchets. Pour cela, l'intervenant a conseillé d'utiliser des emballages adaptés voire normés, à usage unique, en respectant leur limite de remplissage et conditions de fermeture, en les identifiant, au cas où un problème surviendrait au long de la filière.



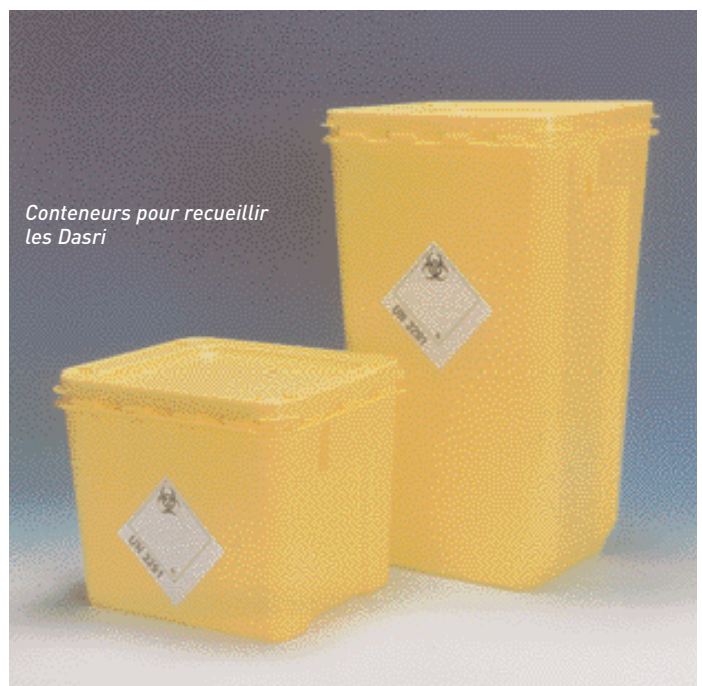
Les déchets spéciaux, à risque infectieux ou traumatique (Dasri), doivent être éliminés de façon à ne pas altérer la qualité de vie des concitoyens.

Compagnie d'incinération des animaux familiers

Enfin, l'aspect économique entre en jeu. Ainsi, certains déchets sont valorisables à l'instar des ordures ménagères ou des déchets argentiques. « Le producteur est responsable de l'élimination de ses déchets jusqu'au traitement final et en cas de défaillance, cela peut lui coûter cher », a précisé Yves Content.

Ce coût se gère en l'intégrant à la tarification de la prestation et en optant pour le bon prestataire.

« La réglementation est certes contraignante mais, en tant que professionnel de santé, le vétérinaire se doit d'adopter une attitude modèle dans ce domaine », a conclu notre confrère. ■



Conteneurs pour recueillir les Dasri

Compagnie d'incinération des animaux familiers

>> GROS PLAN

Pour les cadavres, **penser à l'incinération**

« *Au sens réglementaire, les cadavres d'animaux ne sont pas considérés comme des déchets* », a expliqué notre confrère Yves Content à l'occasion d'un exposé sur les déchets d'activités de soins lors des Rencontres nationales vétérinaires, à Lille.

Les cadavres s'éliminent principalement aujourd'hui par la voie de l'incinération, une enquête menée par la Ciaf* ayant montré que ce procédé recueillait l'approbation de 55 % des propriétaires et était nettement préféré à l'équarrissage ou à l'inhumation.

Dans une optique environnementale, les centres d'incinération sont des installations classées et doivent être titulaires d'un agrément sanitaire.

Enregistrement et traçabilité

Le vétérinaire doit lui aussi respecter les « bonnes pratiques » d'incinération et adresser les cadavres en sacs fermés et étanches, en veillant à leur traçabilité (documents, marquage du sac). Toutes les opérations effectuées doivent être enregistrées.

L'incinération permet au client d'avoir le choix et de se déterminer en fonction du contexte culturel, de la prestation offerte et de son prix. En offrant cette possibilité, le vétérinaire répond à une attente de son client et obtient ainsi sa satisfaction. **M.L.**

*Ciaf : Compagnie d'incinération des animaux familiers.



Compagnie d'incinération des animaux familiers

M

Site de la Ciaf de l'Hermenault, en Vendée.